

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal

27 mars 2024

Etaient présents : LAUFERON Patrick, BERGER Michaël, BROCHOT Alain, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, LUC Frédérique, PERRAUDIN Franck, DADA Coralie FLACELIERE Murielle, MANIAS Virginie,

Absents/excusés : CARRION Pascal,

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 19H30
.....

- 1) Office National des Forêts : Présentation du fonctionnement et de la gestion du patrimoine forestier communal

Monsieur Terracol, responsable de l'unité territoriale d'Autun présente le plan de gestion de la forêt communale d'Antully et les modalités d'intervention.

La coupe prévue en 2026 sera avancée à 2025. L'estimation financière s'élève à 10 059€. Il n'y a pas de coupe de prévu en 2024.

Le montant des travaux sylvicoles 2024 est de 3 615,12€ TTC.

Les élus demandent que les affouages soient mieux anticipés et présentés aux affouagistes au plus tard en octobre. Pour l'année 2024, ils auront lieu sur les parcelles 4 et 2.

- 2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2024

Approbation du PV à l'unanimité.

- 3) Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Conformément aux engagements pris lors de la campagne des élections municipales 2020, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taxes et de les maintenir aux taux suivants :

- Taxes foncières bâties (TFPB) : **32,23 %**
- Taxes foncières non bâties (TFNB) : **44.88%**
- Taxes d'habitation (TH) : **6,64%**

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale s'élève à 229 562€

Le maire informe le conseil municipal d'une recette non prévue au budget de 19 413€ correspondant à une subvention DETR 2019 pour l'aménagement du Bourg non demandée à la fin des travaux.

4) Créances douteuses 2024 budgets principal et assainissement

L'instruction comptable et budgétaire (M57) souligne les principes de prudence et de sincérité budgétaire notamment au travers du régime des provisions pour créances douteuses. Dans le cadre de difficultés rencontrées lors du recouvrement de diverses créances par les services de la trésorerie, suite à l'émission de différents titres sur les BUDGETS PRINCIPAL, EAU et ASSAINISSEMENT, il est demandé à la commune d'Antully de constater comptablement le risque lié à ces créances.

Afin de traduire ce risque, il est proposé de passer une dotation aux provisions pour créances douteuses sur les budgets PRINCIPAL et ASSAINISSEMENT,

Les membres du Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'inscrire une provision pour créances douteuses pour constater la dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 15 % du montant des créances de plus de deux ans ;

- **5 012.04 €** pour le Budget PRINCIPAL (Suite au transfert de la compétence EAU POTABLE au SMEMAC au 01/01/2024, le Budget EAU n'existant plus, la provision de 600,08€ sera constatée sur le Budget COMMUNE)
- **630.76 €** pour le Budget ASSAINISSEMENT

5) Travaux sylvicoles

-Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre, parcelle **32.u** pour un montant de **340,50 € HT**

-Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien de gainage : plantation de moins de 1 m 50cm de hauteur, parcelle **32.u** pour un montant de **1 867,50 € HT**

-Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre parcelle **29.a** pour un montant de **233,00 € HT**

-Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage plantation de moins de 1 m 50cm de hauteur parcelle **29.b** pour un montant de **1 867,50 € HT**

-Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre parcelle **22.a** pour un montant de **295,59 € HT**

Le montant total des travaux pour 2004 s'élève à **3 286,47 € HT**

Adoption à l'unanimité.

6) Budgets 2024

Géraldine DUCREUX présente les différents budgets proposés par la commission et détaille les postes clés. Budget prudent avec maîtrise des investissements compte tenu du coût de transfert du budget eau

Budget principal

I. Fonctionnement commune

i. Dépenses :

Charges à caractères générales : 178 350€

Charges de personnel : 158 600€ (hausse liée à l'augmentation de l'indice)

Attributions de compensation : 95 000€

Subvention à la section investissement : 139 337,13€

Autres charges et gestion courante : 54 471€

Intérêts des emprunts : 5 700€

Total des dépenses : 634 382,62€

ii. Recettes :

Résultat de fonctionnement reporté : 120 812,62€

Remboursement sur rémunération de personnel : 4 000€

Produits des services (bois forêt cimetières, remboursement CCGAM...) : 14 670€

Impôts et taxes : 242 500€

Dotations et participations (FCTVA, fonds de péréquation, aides de l'état) : 144 900€

Revenus des immeubles et biens communaux : 107 000€

Total des recettes : **634 382,62€**

II. Investissements commune :

i. Dépenses d'investissement :

Transfert SMEMAC : 90 000€

Remboursement des emprunts : 53 000€

Cautions : 8 000€

Cimetière : 12 000€

Bois et forêt : 4 000€

Agencement et aménagement terrain : 29 967,62€

Bâtiments : 8 000€

Matériel (broyeur) : 26 400€

Outillage : 2 800€

Provision SMEMAC 2025 : 71 695,50€

Mobilier (épicerie) : 23 406€

Autres installations : 35 500€ (dont 19 500€ épicerie différence = marge de manœuvre) le reste en voirie (chemin vers chez Dupart).

Total des dépenses= **374 469,12€**

ii. Recettes d'investissement :

Solde 2023 = 127 490,51€

FCTVA, taxes, excédents de fonctionnement : 77 916,99€

Subventions : 20 000€

Total des recettes = **374 469,12€**

TOTAL DU BUDGET COMMUNE = 1 006 851,74€

38% des recettes proviennent du patrimoine et des richesses de la commune (patrimoine mobilier, immobilier)

Adoption à l'unanimité du budget PRINCIPAL 2024

A l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé. Le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Budget assainissement

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	FONCTIONNEMENT
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	36 587,46 €	15 501,48 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent (2)			
	002 résultat d'exploitation reporté (2)		(si excédent) 21 085,98 €	
		=	=	
	Total de la section d'exploitation (3)	36 587,46 €	36 587,46 €	

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'investissement ⁽¹⁾ votés au titre du présent budget (y compris les comptes 1064 et 1068)	29 914,05 €	11 092,00 €	
		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent ⁽²⁾			
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté ⁽²⁾	(si solde négatif)	(si solde positif) 18 822,05 €	
		=	=	
Total de la section d'investissement ⁽³⁾		29 914,05 €	29 914,05 €	
		Dépenses	Recettes	
TOTAL DU BUDGET ⁽³⁾		66 501,51 €	66 501,51 €	

Adoption à l'unanimité le budget ASSAINISSEMENT 2024.

7) Délégation admission en non-valeur

Dans une logique de simplification administrative, l'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022 prévoit que le Maire peut, par délégation du conseil Municipal être chargé d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil Municipal ce dernier ne pouvant pas excéder le seuil maximal fixé par décret.

Le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 permet aux assemblées de déléguer l'admission en non-valeur des créances inférieures ou égales à 100€ pour les communes. Le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions du conseil Municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission. Il tiendra à la disposition du conseil Municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

A l'unanimité, le conseil Municipal approuve la délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des titres présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable inférieure à un seuil de 100€.

8) Réorganisation du bureau municipal

En préambule, le Maire fait lecture du courrier de démission de Pascal Carrion de ses fonctions de 1^{er} adjoint et du conseil municipal. Il le remercie pour sa disponibilité et le travail accompli durant ces 4 années.

Suite au décès de monsieur Bruno Segond 3^{ème} adjoint en date du 30 janvier 2024 et à la démission de monsieur Pascal Carrion 1^{er} adjoint, il est nécessaire de procéder à une nouvelle organisation du bureau de la commune.

Le Maire propose de rester à 3 adjoints.

Vote à bulletin secret des 3 adjoints.

Le Maire propose de présenter Géraldine DUCREUX, 2^{ème} adjointe en tant que première adjointe.

Vote à bulletin secret : 12 voix pour 1 abstention

Le Maire propose de présenter en tant que second adjoint Agnès GAUTHEY

Vote à bulletin secret : 12 voix pour 1 abstention

Le Maire propose de présenter en tant que troisième adjoint Franck PERRAUDIN

Vote à bulletin secret : 12 voix pour 1 abstention

9) Attributions aux adjoints

1er adjoint : Finances, Attractivité, Événementiel, Liens avec les associations, Communication, Affaires scolaires

2ème adjoint : Gestion des salles municipales, Voirie, Collecte des déchets, Patrimoine-Biens communaux, Urbanisme, PLUI, Cimetière, Sécurité des bâtiments et sécurité incendie

3ème adjoint : Travaux, Matériel, Gestion des agents techniques communaux, Éclairage public, Bois et forêt, Eau, Assainissement, Verse

10) Réorganisation des commissions municipales

Le Maire sera Président de toutes les commissions

Nom de la Commission	EAU / ASSAINISSEMENT / TRAVAUX / VOIRIE	
Vice-président(e)	Franck PERRAUDIN	
Co Vice-président(e)	Roland LEBEAU	
Membres	Alain BROCHOT	Franck DEVELAY
	Murielle FLACELIERE	Agnès GAUTHEY
	Lionel GIRARD	Virginie MANIAS

Nom de la Commission	FINANCES	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
Vice-président(e)	Géraldine DUCREUX	Agnès GAUTHEY
Co Vice-président(e))	Roland LEBEAU	Géraldine DUCREUX
Membres	Coralie DADA	Franck PERRAUDIN
	Murielle FLACELIERE	Virginie MANIAS

Nom de la Commission	ECOLE	DEFENSE / SECURITE / COMMEMORATION
Vice-président(e)	Michaël BERGER	Mickaël BERGER
Co Vice-président(e)	Virginie MANIAS	Agnès GAUTHEY
Membres	Agnès GAUTHEY	Murielle FLACELIERE
	Géraldine DUCREUX	Roland LEBEAU
	Franck PERRAUDIN	

Nom de la Commission	PATRIMOINE / BIENS COMMUNAUX / PLUI / CIMETIERE / MATERIEL	
Vice-président(e)	Roland LEBEAU	
Co Vice-président(e)	Agnès GAUTHEY	
Membres	Alain BROCHOT	Franck DEVELAY

Nom de la Commission	BOIS / FORET / EMBELLISSEMENT / ECOLOGIE / CADRE DE VIE	
Vice-président(e)	Lionel GIRARD	
Co Vice-président(e)	Franck PERRAUDIN	
Membres	Alain BROCHOT	Coralie DADA
	Franck DEVELAY	Murielle FLACELIERE
	Agnès GAUTHEY	Frédérique LUC
	Roland LEBEAU	

Nom de la Commission	COMMUNICATION / ATTRACTIVITE / EVENEMENTIEL / ASSOCIATIONS / JEUNESSE / SPORT / AINES	
Vice-président(e)	Géraldine DUCREUX	
Co Vice-président(e)	Coralie DADA	
Membres	Michaël BERGER	Franck DEVELAY
	Frédérique LUC	Virginie MANIAS
	Franck PERRAUDIN	

	DELEGUES BOIS ET FORET	DELEGUES SYDEL
Titulaire	Lionel GIRARD	Franck PERRAUDIN
Suppléant(e)	Franck PERRAUDIN	Alain BROCHOT

	Conseillers communautaires	Délégués SMEMAC
Titulaire(s)	Patrick LAUFERON	Patrick LAUFERON Virginie MANIAS
Suppléant(e)	Géraldine DUCREUX	Franck PERRAUDIN Alain BROCHOT

Afin de fluidifier l'information et impliquer l'ensemble de l'équipe plus régulièrement, un groupe WhatsApp sera créé par commission.

11) Retour des commissions

Finances : la commission s'est réunie le 05/03 (commission élargie à l'ensemble des membres du conseil compte tenu des absents) pour l'élaboration des budgets commune et assainissement.

Attractivité associations : la commission s'est réunie le 18/03/2024 pour travailler sur l'organisation fête patronale ; toutes les associations participantes étaient présentes (6)

Le programme est arrêté comme suit : stop brocante / ouverture à 11H00 démonstration de HIP HOP + apéritif + petite restauration

14H00 : premier concours de pêche, animations associations, recherche calèche, manèges, activités

17H00 : installation des producteurs ouverture du marché à 17H00

Repas comme l'année dernière (jambon braisé, pommes de terre...) maximum 300 personnes

Concert (recherche d'un groupe)

Feux d'artifice

Besoin d'intendance pour monter le vendredi en fin d'après-midi, tenir stand buvette et jetons le samedi après-midi et démonter le dimanche matin.

12) Questions diverses

Ordures ménagères entreposées le long de la route.

Chemin de terre communal qui s'affaisse vers Maison rouge.

Commission à réunir pour travail sur l'affichage des commerces sur les axes principaux.

Ouverture épicerie : organiser une journée pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer

Prochaine commémoration le 08/05 à 09H00.

La séance est levée à 21H50

La Secrétaire de séance,
Madame Géraldine DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

